



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Institut fédéral de métrologie METAS

Comptes annuels 2022 de l'Institut fédéral de métrologie (METAS)

Le présent document est une traduction du texte original allemand. C'est la version allemande des comptes annuels qui fait foi.

Tables des matières

1	Activités de METAS.....	7
2	Principes régissant l'établissement des comptes	7
3	Gestion des risques financiers.....	14
4	Incertitudes liées aux estimations	15
5	Liquidités	17
6	Créances résultant de prestations avec contrepartie directe	17
7	Créances résultant de projets de recherche	18
8	Autres créances	18
9	Stocks	19
10	Comptes de régularisation d'actifs	19
11	Immobilisations corporelles	19
12	Immobilisations incorporelles	20
13	Engagements résultant de livraisons et de prestations	21
14	Engagements résultant de projets de recherche	21
15	Instruments financiers	21
16	Autres engagements	22
17	Passifs de régularisation	22
18	Provisions (sans engagements de prévoyance)	22
19	Provisions liées aux engagements de prévoyance.....	23
20	Revenus	28
21	Charges de biens et services et de prestations de tiers.....	29
22	Charges de personnel.....	29
23	Loyer et charges annexes, charges informatiques et autres charges d'exploitation	29
24	Dettes conditionnelles, engagements conditionnels et créances conditionnelles.	30
25	Unités et parties liées.....	30
26	Information sectorielle	31
27	Événements postérieurs à la date de clôture et approbation des comptes annuels	32

Liste des abréviations

AFD	Administration fédérale des douanes
AFF	Administration fédérale des finances
al.	Alinéa
art.	Article
CFF	Chemins de fer fédéraux
CHF	Franc suisse
DBO	<i>Defined Benefit Obligation</i> (valeur actuelle des engagements de prévoyance)
EMPIR	<i>European Metrology Programme for Innovation and Research</i> (Programme européen d'innovation et de recherche en métrologie)
EPM	<i>European Partnership on Metrology</i>
EUR	Euro
EURAMET	Association européenne des instituts nationaux de métrologie
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
GBP	Livre sterling
Innosuisse	Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation
IPSAS	<i>International Public Sector Accounting Standards</i> (normes comptables internationales pour le secteur public)
KCHF	Milliers de francs suisses
KEUR	Milliers d'euros
LIFM	Loi sur l'Institut fédéral de métrologie
METAS	Institut fédéral de métrologie
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFDF	Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OLOGA	Ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration
PoC	<i>Percentage of Completion</i> (pourcentage d'avancement)
PUBLICA	Caisse fédérale de pensions
RFA	Régie fédérale des alcools
SAS	Service d'accréditation suisse
SCI	Système de contrôle interne
SG-DFJP	Secrétariat général du Département fédéral de justice et police
USD	Dollar américain

Bilanz¹

(En KCHF)		31.12.2022	31.12.2021
	Annexe		
Liquidités	5	28 136	27 928
Créances résultant de prestations	6	3 897	3 243
Créances résultant de projets de recherche	7	2 130	2 187
Autres créances	8	257	65
Stocks	9	49	0
Comptes de régularisation d'actifs	10	1 800	1 289
Actif circulant		36 269	34 712
Immobilisations corporelles	11	19 445	20 324
Immobilisations incorporelles	12	3 259	3 425
Actif immobilisé		22 704	23 749
Total de l'actif		58 973	58 461
Engagements résultant de livraisons et de presta-	13	807	654
Engagements résultant de projets de recherche	14	2 197	2 765
Autres engagements	16	939	633
Comptes de régularisation de passifs	17	2 081	2 255
Provisions à court terme	18	1 333	1 929 ²
Capitaux de tiers à court terme		7 357	8 236
Provisions pour engagements de prévoyance	19	9 293	24 913
Provisions pour primes de fidélité	18	1 463	1 718
Capitaux de tiers à long terme		10 756	26 631
Perte résultant du bilan		- 8 380	- 9 330 ²
Pertes / bénéfices actuariel(le)s cumulé(e)s		44 656	28 561
Réserves pour actif immobilisé		3 413	3 413
Bénéfice		1 171	950 ¹
Capitaux propres		40 860	23 594
Total du passif		58 973	58 461

¹ En raison du retraitement (voir chap. 20 Revenus), la valeur des provisions à court terme et de la perte résultant du bilan a été corrigée au 1.1.2021. Les valeurs après retraitement sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres (perte résultant du bilan) et au chap. 18 Provisions.

² Retraitement. Explications voir chap. 20 Revenus.

Compte de résultat

(En KCHF)		2022	2021
	Annexe	1.1.2022 au 31.12.2022	1.1.2021 au 31.12.2021
Émoluments		8 983	8 829 ³
Indemnités allouées par la Confédération		24 517	24 399
Indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe		6 523	6 558
Revenus des fonds de tiers (sans recherche)		10 502	9 729
Fonds de tiers recherche		1 882	2 153
Autres revenus		135	274
Produits bruts		52 542	51 942
Diminution des produits		- 30	- 5
Prestations propres		527	718
Produits nets	20	53 039	52 655
Bénéfices provenant de la vente de l'actif im- mobilisé		8	8
Charges de biens et services et de prestations de tiers	21	- 368	- 269
Charges de personnel	22	- 35 676	- 36 188
Loyer et charges annexes	23	- 6 780	- 6 776
Charges informatiques	23	- 1 854	- 1 549
Autres charges d'exploitation	23	- 3 029	- 3 007
Amortissements	11, 12	- 3 905	- 3 706
Charges d'exploitation		- 51 244	- 51 226
Revenus financiers		8	6
Charges financières		- 132	- 125
Résultat financier		- 124	- 119
Charges d'impôts différés		- 140	- 99
Bénéfice		1 171	950²

³ Retraitement. Explications voir chap. 20 Revenus.

Tableau des flux de trésorerie

(En KCHF)		2022	2021
	An- nexe	1.1.2022 au 31.12.2022	1.1.2021 au 31.12.2021
Flux de trésorerie provenant des activités			
Bénéfice ⁴		1 171	950 ⁵
Postes du compte de résultat sans effet sur les fonds:			
Bénéfices provenant de la vente des immobilisations corporelles		- 8	- 8
Amortissements sur l'actif immobilisé	11, 12	3 905	3 706
Prestations propres inscrites à l'actif	11, 12	- 527	- 718
Variation des engagements de prévoyance imputée au compte de résultat	19	474	1 227
Variation des autres provisions imputée au compte de résultat	18	- 851	311
Variation de l'actif circulant opérationnel et des engagements à court terme:			
Variation des créances résultant de prestations	6	- 653	- 776
Variation des créances résultant de projets de recherche	7	57	702
Variation des autres créances	8	- 192	107
Variation des stocks	9	- 49	0
Variation des régularisations d'actifs	110	- 510	- 234
Variation d'engagements résultant de prestations	13	153	130
Variation d'engagements résultant de projets de recherche	14	- 568	- 1 060
Variation des autres engagements	16	306	- 490
Variation des régularisations de passifs	17	- 174	1 960
Flux de trésorerie nets provenant des activités		2 534	5 807
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations corporelles	11	- 1 841	- 3 160
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations incorporelles	12	- 485	- 1 660
Flux de trésorerie nets provenant des activités		- 2 326	- 4 820
Variation des liquidités			
	5	208	987
Liquidités au début de l'exercice		27 928	26 941
Liquidités en fin d'exercice		28 136	27 928

⁴ Les revenus financiers et les charges d'intérêts équivalent aux recettes et aux dépenses dans le bénéfice; ils font partie du flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

⁵ Retraitement. Explications voir chap. 20 Revenus.

Tableau de variation des capitaux propres

(En KCHF)	Bénéfice / perte repor- té(e)	Bénéfices / pertés ac- tuariel(le)s cumulé(e)s	Réserves pour actif immobilisé	Total 2022
État au 1.1.2022	- 8 380 ⁶	28 561	3 413	23 594 ⁵
Bénéfice 2022	1 171			1 171
Autres éléments du résultat global 2022		16 095		16 095
Résultat global	- 7 209	44 656	3 413	40 860
Affectation du bénéfice 2022				
État au 31.12.2022	- 7 209	44 656	3 413	40 860
				Total 2021
État au 1.1.2021	- 9 930 ⁵	9 409	3 413	3 492 ⁵
Bénéfice 2021	950 ⁵			950 ⁵
Autres éléments du résultat global 2021		19 152		19 152
Résultat global	- 8 380⁵	28 561	3 413	23 594⁵
Affectation du bénéfice 2021				
État au 31.12.2021	- 8 380⁵	28 561	3 413	23 594⁵

La proposition de reporter le bénéfice d'un montant de 1171 KCHF sur l'exercice suivant a été soumise au Conseil fédéral.

En raison du retraitement (voir chap. 20 Revenus), le bénéfice de l'exercice 2021 s'élève désormais à 950 KCHF au lieu de 1080 KCHF. On a donc proposé au Conseil fédéral d'adapter le bénéfice reporté de 1080 KCHF à 950 KCHF.

⁶ Retraitement. Explications voir chap. 20 Revenus.

Annexe

1 Activités de METAS

Le siège de l'Institut fédéral de métrologie (METAS) se trouve à Köniz. METAS est un établissement de droit public qui fait partie de l'administration fédérale décentralisée. Il a les tâches suivantes: mettre à disposition avec la précision requise des unités de mesure reconnues au niveau international; comparer, à des intervalles appropriés, les étalons à ceux des autres instituts nationaux de métrologie ou des institutions comparables; diffuser l'heure légale suisse; entreprendre les travaux techniques et scientifiques et les travaux de développement nécessaires, analyser, notamment, les conséquences des techniques nouvelles et élaborer des méthodes de mesure ayant une application pratique et répondant à l'état le plus récent des connaissances scientifiques; exercer les tâches qui lui sont conférées par la loi fédérale du 17 juin 2011 sur la métrologie; participer à la coopération technique dans le domaine de la métrologie; conseiller les autorités fédérales dans le domaine de la métrologie; assurer la traçabilité des étalons des organes d'exécution cantonaux; diffuser des unités de mesure reconnues au niveau international par des étalonnages et à l'aide de matériaux de référence (loi du 17 juin 2011 sur l'Institut fédéral de métrologie; LIFM).

2 Principes régissant l'établissement des comptes

Introduction

Les présents comptes annuels de METAS sont conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Selon la norme IPSAS 1.7, METAS n'est pas une entreprise publique.

METAS est soumis au principe de la consolidation globale selon l'art. 55 de la loi sur les finances (LFC).

Les présents comptes annuels sont un bouclage individuel portant sur l'exercice comptable allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. La date de clôture est le 31 décembre 2022.

Les présents comptes annuels sont présentés en francs suisses (CHF).

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers de francs (KCHF). Les écarts minimes sont dus aux arrondis.

Les actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur nette réalisable ou à leur utilité économique potentielle. L'évaluation est effectuée au coût d'acquisition historique, déduction faite des réévaluations, ou au coût d'acquisition amorti.

Application de normes nouvelles ou modifiées

Les changements de principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation résultant de la première application de normes ou d'interprétations nouvelles ou modifiées sont appliqués rétrospectivement, à moins qu'une application prospective ne soit pas expressément prescrite.

METAS n'applique pas de manière anticipée les normes mentionnées ci-après qui ont déjà été publiées mais dont l'application n'est obligatoire que pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2023 ou ultérieurement. L'application des normes 41 et 42 ne devrait avoir aucun effet important sur les comptes annuels de METAS (voir également le chap. 15 Instruments financiers). L'effet de la norme IPSAS 43 Leasing n'a pas encore été évalué. La norme IPSAS 44 ne devrait pas être pertinente pour METAS s'il n'existe pas d'actifs détenus en vue de la vente.

Norme	Désignation	Entrée en vigueur
IPSAS 41	Instruments financiers (remplace IPSAS 29)	1.1.2023
IPSAS 42	Avantages sociaux (nouvelle norme)	1.1.2023
IPSAS 43	Leasing	1.1.2025
IPSAS 44	Actifs détenus en vue de la vente	1.1.2025

Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces, les avoirs librement disponibles auprès d'établissements financiers et les placements à terme d'une durée maximale de 90 jours à compter de la date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les avoirs en euros sont évalués au cours applicable à la date de clôture.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de prestations sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses. Toutes les créances résultant de prestations sont des créances résultant de prestations avec contrepartie directe.

Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Créances résultant de projets de recherche

Les créances résultant de projets de recherche comprennent notamment les créances envers EURAMET, d'autres partenaires de recherche européens d'Innosuisse ou le FNS pour des contrats de recherche conclus avec ces organismes.

En raison de l'absence d'association de la Suisse au programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation Horizon Europe (2021-2027), le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a assuré qu'il rembourserait les coûts des partenaires suisses dans les projets Horizon Europe et Euratom approuvés.

Il s'agit de créances résultant d'opérations sans contrepartie directe. En cas de financement par les pouvoirs publics, les résultats de la recherche reviennent en règle générale à la collectivité et non pas exclusivement au donateur.

Selon le contrat de projet, la créance est comptabilisée entièrement au moment de la conclusion du contrat. En contrepartie, un engagement du même montant est enregistré dans les passifs, étant donné que les conditions sont fixées dans le contrat. Les versements sont décomptés de la créance.

Les créances résultant de projets de recherche sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moins élevée de trois valeurs suivantes: coût d'acquisition, coût de production ou valeur nette de réalisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition portés à l'actif. Elles sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue.

La limite d'inscription à l'actif se situe à 5 KCHF.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Machines et appareils	2 – 40
Mobilier et équipements d'atelier	5 – 20
Machines de bureau, matériel informatique et systèmes de communication	2 – 8
Voitures de tourisme, voitures de livraison et camions	2 – 20
Outils et appareils	5 – 30
Équipements et installations fixes	5 – 40
Immobilisations en construction (immobilisations corporelles meubles)	–

La longue durée d'utilisation des machines et appareils peut s'expliquer de la manière suivante :

METAS exploite, pour la réalisation et la diffusion des unités de mesure, des systèmes de mesure qui sont formés en partie par des composants développés par l'Institut et en partie par des composants disponibles dans le commerce. La caractérisation métrologique de ces systèmes est très complexe et s'étend généralement sur une longue période. La durée d'utilisation est en conséquence longue et, en particulier, les composants critiques des systèmes avec des fonctions de mesure spéciales sont maintenus en service aussi longtemps que possible. La durée d'utilisation se différencie selon la fonction des composants : les composants pour la saisie et le traitement des données sont en service quelques années, les cycles de production dans ce domaine étant relativement courts. Les instruments hautement spécialisés, qui ont été caractérisés à grands frais, restent en service jusqu'à plusieurs décennies. En règle générale, les dispositifs de mesure passifs (sans électronique) et les étalons pour les mesures matérialisées sont utilisés pour une durée supérieure à 30 ans, car ils ne sont soumis qu'à une très faible usure.

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

L'exploitation des camions d'étalonnage peut être considérée comme une unité génératrice de fonds. Toutes les autres immobilisations sont soumises à une utilisation mixte. De plus, les actifs ne peuvent pas être répartis en unités génératrices et non génératrices de fonds.

Immobilisations corporelles fabriquées à METAS

Des instruments de mesure ou des parties de ces instruments sont fabriqués à METAS. Il s'agit de prototypes et d'instruments de mesure individuels avec une comptabilité complexe. C'est pourquoi les immobilisations corporelles fabriquées à METAS sont portées à l'actif uniquement à partir d'une valeur de 50 KCHF.

Immobilisations incorporelles

La première comptabilisation des immobilisations incorporelles se fait à leurs coûts d'acquisition ou de création. Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, par leurs coûts d'acquisition ou de création portés à l'actif, en fonction de la durée d'utilisation attendue.

S'agissant des logiciels développés par METAS, les prestations internes liées aux phases de conception et de réalisation sont inscrites à l'actif et comprennent les activités suivantes:

Phase de conception:

- représentation complète du système à partir de la solution adoptée;
- évaluation des sous-systèmes critiques;
- évaluation des produits finis et intégration des produits finis choisis dans le concept;
- décision relative aux variantes de concept possibles et au concept dans son ensemble d'un point de vue technique, organisationnel et économique.

Phase de réalisation:

- élaboration des spécifications finales au sein du cadre défini par le concept;
- décision relative au plan de migration et élaboration du processus de migration;
- élaboration du système prêt pour l'introduction sur la base des spécifications du système;
- préparation de l'introduction.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Logiciels informatiques	2 – 10
Logiciels informatiques (développés par METAS)	2 – 10
Immobilisations en construction (immobilisations incorporelles)	–

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

En règle générale, toutes les immobilisations sont soumises à une utilisation mixte. De plus, les actifs ne peuvent pas être répartis en unités génératrices et non génératrices de fonds.

Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations doivent être indiqués à leur valeur nominale et comptabilisés en tant qu'engagements à court terme. Les engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évalués à la date de clôture au taux alors applicable.

Engagements résultant de projets de recherche

Les engagements résultant de projets de recherche comprennent notamment les engagements envers EURAMET, d'autres partenaires de recherche européens d'Innosuisse ou le FNS pour des contrats de recherche conclus avec ces organismes. Il s'agit d'engagements résultant d'opérations sans contrepartie directe. En cas de financement par les pouvoirs publics, les résultats de la recherche reviennent en règle générale à la collectivité et non pas exclusivement au donateur.

Selon le contrat de projet, l'indemnité convenue est comptabilisée en tant qu'engagement au moment de la conclusion du contrat. En contrepartie, une créance du même montant est enregistrée dans les actifs. Chaque année, les travaux effectués sont comptabilisés comme revenus selon la méthode du pourcentage d'avancement (méthode PoC) et compensés avec les engagements, étant donné que les conditions sont fixées dans le contrat. Par conséquent, les indemnités ne sont pas directement comptabilisées dans les capitaux propres, mais par le biais des engagements.

Les engagements résultant de projets de recherche sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur au moment de la conclusion du contrat. L'engagement est libellé en francs suisses.

Provisions et engagements conditionnels

Les provisions sont des engagements résultant d'événements passés qui entraînent vraisemblablement une sortie de fonds et dont la sortie de fonds peut être estimée avec fiabilité. Le montant à comptabiliser en tant que provision correspond à la meilleure estimation possible de la dépense nécessaire pour honorer l'engagement actuel à la date de clôture.

Si un engagement ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, il est comptabilisé en tant qu'engagement conditionnel. Le calcul se base sur la meilleure estimation possible des dépenses attendues.

Provisions liées aux engagements de prévoyance

Tous les collaborateurs de METAS sont assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA) contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. METAS dispose de sa propre caisse de prévoyance (le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de METAS est disponible uniquement en allemand). Deux plans de prévoyance existent pour les collaborateurs de METAS concernant les cotisations d'épargne, les cotisations d'épargne volontaires et les rachats (art. 27 à 29): un plan standard pour les collaborateurs jusqu'à la plage salariale 3, et un plan pour cadres 1 pour les collaborateurs à partir de la plage salariale 4 jusqu'à la plage salariale 6. Les modèles de calcul sous-jacents au règlement se fondent sur l'âge de la retraite (65 ans). METAS n'a aucune influence sur la politique commerciale ni sur la politique de placement de PUBLICA. Il s'acquitte auprès de PUBLICA des cotisations de l'employeur et de celles des employés fixées dans le règlement susmentionné. Les prestations de prévoyance se fondent en règle générale sur l'avoir de vieillesse individuel de l'assuré.

La comptabilisation des plans de prévoyance à prestations définies est complexe parce que l'évaluation des engagements et des charges requiert des hypothèses actuarielles, et parce qu'il peut y avoir des bénéfices actuariels ou des pertes actuarielles. En outre, les engagements sont évalués sur une base actualisée, car ils doivent être payés plusieurs années après que le travail a été fourni par l'employé.

Les provisions comptabilisées sur la base des plans de prévoyance à prestations définies découlent de la valeur actuelle des engagements de prévoyance à la date de clôture, déduction faite de la juste valeur de la fortune de prévoyance. L'évaluation actuarielle des provisions pour la prévoyance vieillesse est effectuée par des experts en actuariat indépendants à chaque date de clôture au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, également appelée méthode PUC (*Projected Unit Credit Method*), prescrite dans la norme IPSAS 39 (avantages du personnel). Cette méthode tient compte des rentes et des droits acquis connus à la date de clôture, ainsi que des futures augmentations attendues des salaires et des rentes.

La fortune de prévoyance correspond à la valeur de marché de la fortune de la caisse de prévoyance calculée à la date de clôture, déduction faite des engagements à court terme.

La valeur actuelle des engagements en termes de prestations définies (*Defined Benefit Obligation*, DBO) est calculée sur la base d'un paramètre de calcul réaliste et applicable (hypo-

thèses actuarielles). S'agissant des plans de prévoyance à prestations définies, les bénéfices actuariels et les pertes actuarielles découlant des variations non attendues des engagements de prévoyance ainsi que des variations des hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global cumulés dans les capitaux propres et dans le compte de résultat global, dans les périodes où ils sont réalisés. Les charges liées aux services rendus à compenser ultérieurement, les bénéfices actuariels ou les pertes actuarielles découlant de liquidations de plans, ainsi que les modifications, les réductions ou les liquidations du plan de prévoyance doivent être immédiatement comptabilisés avec incidence sur le résultat. Les intérêts nets des dotations pour provisions compris dans les charges de pension (charges d'intérêts pour les engagements de prévoyance et revenus attendus provenant de la fortune de prévoyance) sont comptabilisés dans les charges d'intérêts, dans les charges de personnel.

Les engagements et les coûts de prévoyance sont évalués au moyen de la méthode du partage de risque (*risk-sharing method*). Cela signifie que les contributions de l'employé attendues sont considérées dans les calculs comme des prestations négatives (selon la norme IPSAS 39 §72).

Provisions liées aux futurs droits aux cadeaux d'ancienneté

Une prime de fidélité est octroyée après cinq années de travail auprès de METAS. Elle est fixée d'après le montant du salaire le jour où la période de cinq ans est révolue. Elle consiste:

- en un quart du salaire mensuel après cinq années de travail;
- en la moitié du salaire mensuel après dix années de travail;
- en trois quarts du salaire mensuel après quinze années de travail;
- en un salaire mensuel après 20 années de travail ainsi qu'après chaque nouvelle tranche de cinq années de travail.

La direction peut spécifier que la prime de fidélité peut ou doit être octroyée entièrement ou partiellement sous forme de congés payés.

Le montant des provisions à constituer pour les primes de fidélité est calculé selon la méthode PUC. La valeur des primes de fidélité au jour déterminant pour l'évaluation équivaut à la valeur actuelle, à cette même date, des prestations dues. Ce calcul est effectué par un expert en actuariat indépendant. Un salaire mensuel correspond à 1/12 du salaire annuel.

Conversion des monnaies étrangères

	31.12.2022	31.12.2021
Euro (EUR)	0.99384	1.04525
Dollar américain (USD)	0.93253	0.92334
Livre sterling (GBP)	1.12373	1.24685

Produits

Produits des émoluments

Selon l'art. 15 LIFM, METAS «perçoit des émoluments pour ses décisions et ses prestations de services». Les émoluments sont comptabilisés dans la période comptable où ils sont apparus et facturés dès que les prestations ont été fournies. Les émoluments qui n'ont pas encore été facturés à la fin de l'année sont régularisés de manière transitoire.

Indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe

Lors d'une opération sans contrepartie directe, une unité obtient la valeur d'une autre unité sans que cette prestation soit directement indemnisée par une prestation d'un montant similaire. Une partie des indemnités allouées par la Confédération entre dans cette définition.

Les indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe comprennent les contributions annuelles destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 à 4, LIFM. Ces revenus sont comptabilisés au cours de l'année où le versement a été effectué et assuré. Ce versement comprend un montant pour l'utilisation du bâtiment, dont s'acquitte directement le SG-DFJP, et qui n'est que comptabilisé par METAS (charges des locaux / revenu sans contrepartie directe). Les autres indemnités sont portées au crédit de METAS en tranches, comme convenu, durant l'exercice considéré.

Indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe

Les indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe comprennent les contributions destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 5, LIFM. METAS entretient le réseau d'observation hydrologique de la Suisse pour l'Office fédéral de l'environnement et fournit des prestations scientifiques et techniques à l'Administration fédérale des douanes, à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ainsi qu'à l'Office fédéral de la santé publique. Les contreparties concrètes sont financées par les indemnités et facturées dans la période comptable où elles sont apparues selon l'avancement des travaux.

Fonds de tiers (sans contributions provenant de programmes de recherche)

Les fonds de tiers comprennent les revenus provenant d'étalonnages et de la vente de matériaux de référence (art. 3, al. 2, let. i, LIFM), les recettes provenant de prestations commerciales relevant de l'art. 25 LIFM et divers fonds de tiers. Les fonds de tiers sont facturés dès que les prestations ont été fournies. Les prestations qui n'ont pas encore été facturées à la fin de l'année sont régularisées de manière transitoire.

Fonds de tiers pour la recherche

Concernant ces fonds de tiers, il faut tout d'abord déterminer s'il s'agit de prestations avec ou sans contrepartie directe, à savoir si la norme IPSAS 9 (avec contrepartie directe) ou la norme IPSAS 23 (sans contrepartie directe) s'applique. La norme IPSAS 9.1 – 10 circonscrit le champ d'application de la norme IPSAS 9, et la norme IPSAS 23.2 – 7 circonscrit le champ d'application de la norme IPSAS 23.

Lorsque, dans le cadre d'un projet de recherche, la prestation est exécutée pour les besoins du mandant selon ses directives, ou lorsque le partenaire économique obtient l'accès exclusif aux résultats de la recherche, il s'agit d'une prestation avec contrepartie directe, qui peut être assimilée à une prestation de service (IPSAS 9). C'est la raison pour laquelle les compensations convenues par rapport à l'avancement du projet doivent être comptabilisées, selon la méthode PoC, comme revenus. Les revenus obtenus à l'avance et les revenus qui n'ont pas encore été facturés doivent être régularisés de manière transitoire.

Si, toutefois, la recherche bénéficie d'une contribution, sans que le résultat de la prestation ne soit déjà connu, il s'agit d'une prestation sans contrepartie directe. Par conséquent, la norme IPSAS 23 s'applique. La rédaction de rapports intermédiaires ou finals ne peut pas être considérée comme une contrepartie équivalente. À cet égard, les revenus résultant de l'avancement du projet (degré d'achèvement) sont comptabilisés selon la méthode PoC. Les chefs de projet évaluent à la fin de l'année l'avancement du projet sur la base du travail de recherche effectué et encore à accomplir. L'avancement du projet et l'effort global planifié en heures doivent être vérifiés chaque année.

Résultat financier

Les différents postes du résultat financier doivent être comptabilisés selon le principe du produit brut. Cela signifie que les bénéfices et les pertes ne peuvent pas se compenser réciproquement.

Plusieurs particularités des normes IPSAS 28 et 29 ne sont pas applicables parce que METAS ne possède que des liquidités et des comptes auprès de PostFinance et de la Confédération. Il n'y a notamment aucune opération à terme, aucun titre, aucune participation et aucun dérivé.

Engagements de leasing

Dans le cadre des leasings d'exploitation, les loyers sont imputés directement sur le compte de charges concerné pendant la durée du contrat. METAS ne compte actuellement aucun leasing financier.

3 Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont minimes à METAS, pour les raisons suivantes:

- les indemnités allouées par la Confédération représentent une grande partie des moyens financiers;
- METAS ne dispose d'aucun instrument financier dérivé et n'effectue aucune opération de couverture;
- METAS ne détient aucune participation dans d'autres entreprises.

Appréciation du risque

METAS procède à une analyse des risques stratégiques, opérationnels, financiers ainsi que des dangers liés à la gestion des risques. Les risques sont examinés et adaptés au moins une fois par année. METAS dispose en outre d'un système de contrôle interne (SCI) chargé de gérer les risques financiers.

Le Conseil de l'Institut a pris connaissance du rapport sur les risques 2022 lors de sa séance du 24 novembre 2022.

Risques de marché

Risque de change

METAS est exposé à un risque de change. Il possède un compte en euros, sur lequel seule une partie du chiffre d'affaires des fonds de tiers est réalisée et où les engagements sont payés en euros.

Le risque de change s'élève à 100 % pour les contributions provenant de programmes de recherche (EMPIR).

Analyse de sensibilité relative aux fluctuations du cours de l'euro de plus ou moins 30 % sur les avoirs en euros (compte postal et avoirs de recherche):

Augmentation du cours de l'euro de 30 %	Baisse du cours de l'euro de 30 %	Répercussions sur le résultat 2022
1,29199	0,69569	+/- 622 KCHF

Risque de cours

METAS n'est exposé à aucun risque de cours. Il ne possède pas de placements financiers et peu de stocks ou d'autres actifs soumis à des fluctuations de cours sur un marché actif.

Risque de crédit

Les indemnités allouées par la Confédération représentent la majeure partie du chiffre d'affaires de METAS. Dans la mesure du possible, les clients ayant de mauvaises habitudes de paiement sont identifiés et, au besoin, bloqués ou tenus d'effectuer des paiements anticipés. En outre, les liquidités sont placées sans risques auprès de la Confédération. Il n'existe donc aucun risque de crédit significatif.

Risque de liquidité

Selon l'art. 18, al. 2, LIFM, la Confédération accorde des prêts à METAS aux conditions du marché afin d'assurer sa solvabilité. METAS dispose en outre de réserves de liquidités importantes.

Il existe des sorties de fonds brutes pour les engagements résultant de livraisons et de prestations, les autres engagements et les comptes de régularisation de passifs. Elles sont échues au cours des trois prochains mois. Les paiements anticipés des clients n'entraînent en règle générale aucune sortie de fonds.

Risque lié aux taux d'intérêt sur la juste valeur et les flux de trésorerie

METAS n'a actuellement aucun engagement portant intérêt.

Toutes les liquidités sont placées auprès de PostFinance ou de la Confédération. Cette concentration ne représente aucun risque accru en raison de la bonne solvabilité des débiteurs.

C'est pourquoi il est pour l'instant possible de renoncer à une analyse de sensibilité relative à la variation du taux d'intérêt.

Objectifs des réserves et des capitaux propres de METAS

Le Conseil fédéral peut, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, autoriser la constitution de réserves particulières à la demande du Conseil de l'Institut pour tenir compte du besoin de renouvellement des instruments et des appareils, et pour diminuer les pics d'investissement y afférents. Un bénéfice qui n'est pas utilisé pour la constitution d'éventuelles réserves selon l'art. 20 LIFM doit généralement être inscrit dans le report des pertes et bénéfices. L'objectif suivant fait donc partie des objectifs stratégiques assignés à METAS par le Conseil fédéral pour les années 2021 à 2024:

- Le Conseil fédéral attend de METAS qu'il lui soumette une proposition sur l'utilisation d'un éventuel bénéfice, notamment si celui-ci peut être affecté aux réserves destinées au financement de futurs investissements (art. 20 LIFM) – jusqu'à un montant d'un budget annuel, indépendamment de la norme IPSAS 39 – ou être versé au propriétaire.

4 Incertitudes liées aux estimations

L'établissement d'un bilan conformément aux principes de comptabilité généralement reconnus requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui influencent les montants d'actifs et d'engagements comptabilisés ainsi que la publication de créances conditionnelles et d'engagements conditionnels à la date de clôture. D'importantes estimations sont par exemple effectuées lors du calcul des provisions, des engagements résultant de la Caisse fédérale de

pensions, des pertes de valeur et lors de la détermination de l'avancement du projet. Bien que ces estimations découlent des connaissances de la direction quant aux événements actuels et aux mesures que METAS pourrait être amené à prendre à l'avenir, il est possible que les résultats effectivement atteints s'écartent de ces estimations.

Explications relatives au bilan

5 Liquidités

	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	5	6
Compte en CHF auprès de PostFinance	2 810	4 196
Compte en EUR auprès de PostFinance en CHF	1 321	1 226
Compte auprès de l'AFF	24 000	22 500
Total des liquidités	28 136	27 928

Les avoirs en euros auprès de PostFinance correspondent à une valeur de 1329 KEUR (année précédente: 1173 KEUR). Les évaluations ont été réalisées au taux de clôture EUR/CHF. Les corrections d'évaluation au 31 décembre 2022 étaient de - 73 KCHF (année précédente: - 65 KCHF). Les liquidités ne présentent aucune restriction du droit de disposer.

6 Créances résultant de prestations avec contrepartie directe

	31.12.2022	31.12.2021
CHF	3 909	3 204
EUR	10	25
USD	3	22
Total des créances résultant de prestations	3 923	3 251
Dont créances envers les parties liées	1 752	1 412

	31.12.2022	31.12.2021
Non échues	3 364	2 639
Échues depuis 1 à 30 jours	424	552
Échues depuis 31 à 90 jours	123	53
Échues depuis plus de 90 jours	12	9
Total des créances résultant de prestations (brut)	3 923	3 251
- Corrections de valeur	- 26	- 8
Total des créances résultant de prestations (net)	3 897	3 243

La perte sur débiteurs de l'année est de 25 KCHF (année précédente: 5 KCHF) et de 0,2 % (année précédente: 0,04 %) au prorata du chiffre d'affaires.

Le risque de défaillance de crédit maximal correspond aux valeurs comptables portées au bilan.

897 KCHF auprès de l'OFEV (année précédente: 324 KCHF) sont en suspens au 31 décembre 2022. Pour le reste, il n'y a aucune autre créance de clients qui ne dépasse 10 % des créances totales.

Corrections de valeur:

	31.12.2022	31.12.2021
État au 1.1.	8	4
Constitution de corrections de valeur	25	8
Utilisation	- 3	0
Dissolution	- 4	- 4
État au 31.12.	26	8

Afin de couvrir le risque général de perte sur débiteurs, les corrections de valeur existantes ont été ajustées en fin d'exercice pour l'ensemble des créances résultant de prestations, sur la base d'une liste des échéances.

7 Créances résultant de projets de recherche

Les créances résultant de projets de recherche se répartissent selon les monnaies suivantes:

	31.12.2022	31.12.2021
CHF	1 376	901
EUR	754	1 286
Total des créances résultant de projets de recherche	2 130	2 187
Dont exigibles au cours des 12 prochains mois	1 380	1 068
Dont créances envers les parties liées	1 376	409

Les créances en euros correspondent à une valeur de 759 KEUR (année précédente: 1230 KEUR). Les évaluations ont été réalisées au taux de clôture EUR/CHF. Les corrections d'évaluation au 31 décembre 2022 étaient de - 50 KCHF (année précédente: - 53 KCHF).

Il est possible de renoncer à une actualisation, étant donné que les engagements sont en majeure partie financés par les créances (annexe ch. 13) et que l'effet de l'actualisation serait insignifiant.

En ce qui concerne l'échéance des créances à court terme, il s'agit d'une meilleure estimation possible. Les versements effectifs peuvent différer, par exemple lorsque la durée du projet doit être adaptée (par ex.: prolongation en raison d'un retard sans conséquences financières), lorsqu'il y a du retard dans l'approbation du rapport définitif du projet, etc.

8 Autres créances

	31.12.2022	31.12.2021
Créances envers les assurances sociales	0	5
Créances diverses	37	46
Acomptes	220	14
Total des autres créances	257	65

9 Stocks

	31.12.2022	31.12.2021
Matériaux de référence	49	0
Total des stocks	49	0

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition et/ou de production. METAS a développé, produit et certifié un premier matériau de référence en collaboration avec des partenaires.

10 Comptes de régularisation d'actifs

	31.12.2022	31.12.2021
Charges payées d'avance	508	401
Produits des émoluments de vérification à recevoir	802	267
Produits à recevoir, autres recettes non financières	490	621
Total des comptes de régularisation d'actifs	1 800	1 289

11 Immobilisations corporelles

2022

	Machines, appareils	Véhicules	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	31.12.2022
Coûts d'acquisition					
État au 1.1.	64 241	1 741	3 255	951	70 188
Entrées	1 354	26	159	747	2 286
Sorties	- 2 861	- 533	- 105	0	- 3 499
Transferts	745	0	29	- 774	-
État au 31.12.	63 479	1 234	3 338	924	68 975
Amortissements cumulés					
État au 1.1.	46 502	1 495	1 866	0	49 863
Entrées	2 598	91	473	0	3 162
Sorties	- 2 857	- 533	- 105	0	- 3 495
État au 31.12.	46 242	1 053	2 234	0	49 530
Valeur comptable nette au 31.12.	17 236	181	1 104	924	19 445

2021

	Machines, appareils	Véhicules	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	31.12.2021
Coûts d'acquisition					
État au 1.1.	62 613	1 765	2 953	1 099	68 430
Entrées	2 583	41	361	723	3 708
Sorties	- 1 659	- 65	- 226	0	- 1 950
Transferts	704	0	167	- 871	0
État au 31.12.	64 241	1 741	3 255	951	70 188
Amortissements cumulés					
État au 1.1.	45 579	1 495	1 578	0	48 652
Entrées	2 527	65	514	0	3 106
Sorties	- 1 603	- 65	- 226	0	- 1 894

État au 31.12.	46 503	1 495	1 866	0	49 864
Valeur comptable nette au 31.12.	17 1738	246	1 389	951	20 324

Aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet d'un nantissement ou d'une restriction du droit de disposer.

Des commandes d'immobilisations corporelles d'un montant de 182 KCHF (année précédente: 558 KCHF) sont en cours.

12 Immobilisations incorporelles

2022	Logiciels achetés	Immobilisations incorporelles en cours	Logiciels développés en interne	Logiciels en cours de développement en interne	31.12.2022
Coûts d'acquisition					
État au 1.1.	5 329	372	338	85	6 124
Entrées	140	334	0	103	577
Sorties	- 27	0	0	0	- 27
Transferts	358	- 358	76	- 76	-
État au 31.12.	5 800	348	414	112	6 674
Amortissements cumulés					
État au 1.1.	2 622	0	77	0	2 699
Entrées	692	0	51	0	743
Sorties	- 27	0	-	0	- 27
État au 31.12.	3 287	0	128	0	3 415
Valeur comptable nette au 31.12.	2 513	348	286	112	3 259

2021	Logiciels achetés	Immobilisations incorporelles en cours	Logiciels développés en interne	Logiciels en cours de développement en interne	31.12.2021
Coûts d'acquisition					
État au 1.1.	3 569	465	157	214	4 405
Entrées	1 477	372	0	52	1 901
Sorties	- 153	- 29	0	0	- 182
Transferts	436	- 436	181	- 181	0
État au 31.12.	5 329	372	338	85	6 124
Amortissements cumulés					
État au 1.1.	2 241	0	33	0	2 274
Entrées	528	29	44	0	601
Sorties	- 147	- 29	0	0	- 176
État au 31.12.	2 622	0	77	0	2 699
Valeur comptable nette au 31.12.	2 707	372	261	85	3 425

Aucune immobilisation incorporelle n'a fait l'objet d'un nantissement ou d'une restriction du droit de disposer.

Des commandes d'immobilisations incorporelles d'un montant de 34 KCHF (année précédente: 214 KCHF) sont en cours.

13 Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations se répartissent selon les monnaies suivantes:

	31.12.2022	31.12.2021
CHF	693	603
EUR	114	47
USD	0	4
Total des engagements résultant de livraisons et de prestations	807	654
Dont engagements envers les parties liées	170	248

14 Engagements résultant de projets de recherche

Les engagements résultant de projets de recherche se répartissent selon les monnaies suivantes:

	31.12.2022	31.12.2021
CHF	2 197	2 765
Total des engagements résultant de projets de re-	2 197	2 765
Dont à fournir au cours des 12 prochains mois	1 308	1 925

En ce qui concerne les engagements à court terme, il s'agit d'une meilleure estimation possible. Les postes effectifs de l'année suivante peuvent différer, par exemple lorsque la durée du projet doit être adaptée (par ex.: prolongation en raison d'un retard sans conséquences financières) ou lorsqu'il y a des changements concernant l'estimation des heures à effectuer.

15 Instruments financiers

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat	28 136	27 928
Créances	7 356	6 367
Passifs		
Engagements financiers évalués à la valeur d'acquisition amortie	3 584	3 281

Les autres engagements financiers évalués à la valeur d'acquisition amortie sont échus au cours des six prochains mois.

Les différences de conversion des liquidités (avoirs en euros) s'élèvent à - 73 KCHF (année précédente: - 65 KCHF). Les pertes sur créances comptabilisées au compte de résultat sont présentées au ch. **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden..** Les différences de conversion sur les créances sont de - 52 KCHF (année précédente: - 49 KCHF). Les diffé-

rences de conversion sur les engagements résultant de livraisons et de prestations sont de - 1 KCHF (année précédente: - 1 KCHF). Les frais bancaires et postaux se montent à 4 KCHF (année précédente: 4 KCHF).

La norme IPSAS 41 Instruments financiers ne sera pas appliquée de manière anticipée. Sur la base de l'évaluation de l'effet de la nouvelle norme sur l'évaluation des instruments financiers au 31.12.2022, l'application de la norme n'aura pas d'effet important.

16 Autres engagements

	31.12.2022	31.12.2021
Engagements envers Publica	538	504
Engagements envers la Caisse fédérale de compensation	276	75
Autres engagements courants	125	54
Total des autres engagements	939	633

17 Passifs de régularisation

	31.12.2022	31.12.2021
Charges à payer	99	232
Régularisation des salaires, y compris prestations sociales	1 787	1 733
Produits reçus d'avance	174	290
Autres passifs de régularisation	21	0
Total des passifs de régularisation	2 081	2 255
Dont parties liées	186	164

18 Provisions (sans engagements de prévoyance)

2022	Primes de fidélité	Vacances, horaire mobile et heures supplémentaires	Autres provisions	Total des provisions 31.12.2022
État initial au 1.1.	1 718	1 294	635 ⁶	3 647
Constitution (charge)		627		627
Dissolution (produit)	- 176			- 176
Utilisation	- 79	- 639	- 584	- 1 302
État final au 31.12.	1 463	1 282	51	2 796
Dont provisions à court terme				1 333

2021	Primes de fidélité	Vacances, horaire mobile et heures supplémentaires	Autres provisions	Total des provisions 31.12.2022
État initial au 1.1.	1 603	1 169	562 ⁷	3 334
Constitution (charge)	343	639	130 ⁶	1 112

⁷ Retraitement. Explications voir chap. 20 Revenus.

2021	Primes de fidélité	Vacances, horaire mobile et heures supplémentaires	Autres provisions	Total des provisions 31.12.2022
Dissolution (produit)	- 203			- 203
Utilisation	- 25	- 514	- 57	- 596
État final au 31.12.	1 718	1 294	635⁶	3 647
Dont provisions à court terme				1 929 ⁶

Le droit aux vacances, à l'horaire mobile et aux heures supplémentaires a été déterminé et provisionné au 1^{er} janvier 2023 sur la base des salaires individuels.

Les provisions pour primes de fidélité ont été calculées par Libera AG selon la norme IPSAS 39.

19 Provisions liées aux engagements de prévoyance

Prescriptions légales

L'application de la prévoyance professionnelle doit être effectuée par une institution de prévoyance indépendante de l'employeur. La loi fixe des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

Les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de METAS sont assurés par la caisse de prévoyance de METAS, qui est affiliée à l'institution collective Caisse fédérale de pensions PUBLICA (PUBLICA). Celle-ci est un établissement de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Composée de manière paritaire, elle comprend seize membres (huit représentants des assurés et huit représentants des employeurs issus des institutions de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose ainsi du même nombre de représentants pour les employés et les employeurs.

Chaque institution de prévoyance dispose de son propre organe paritaire. Celui-ci intervient notamment lors de la conclusion d'un contrat d'affiliation, et décide de l'utilisation des excédents éventuels. Il est composé de deux représentants de l'employeur et de deux représentants des employés des unités administratives.

Plans de prévoyance

Conformément à la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance relève de la catégorie des régimes à prestations définies (*defined benefit*).

Les plans de prévoyance sont fixés dans le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de METAS, qui fait partie intégrante du contrat d'affiliation à PUBLICA. Les plans de prévoyance prévoient des prestations supérieures aux prestations minimales requises par la loi pour les cas d'invalidité, de décès, de vieillesse ainsi qu'en cas de sortie. Cela signifie qu'il s'agit de plans enveloppants (prestations obligatoires et sur-obligatoires).

Les cotisations d'épargne de l'employeur et des salariés représentent un pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque, financée par les salariés et l'employeur, est perçue pour

l'assurance des risques de décès et d'invalidité. Les frais administratifs sont payés par l'employeur.

Le montant de la rente de vieillesse correspond à l'avoir de vieillesse existant à la date du départ à la retraite, multiplié par le taux de conversion fixé dans le règlement susmentionné. Les salariés ont la possibilité de toucher leurs prestations de vieillesse sous forme de capital. Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En outre, les salariés peuvent verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de chaque risque sont déterminées en fonction du capital d'épargne projeté, intérêts compris, et d'un taux de conversion. Elles sont limitées à un pourcentage fixe du salaire assuré. En cas d'invalidité, les prestations sont par exemple limitées à 60 % du salaire assuré.

Placement de la fortune

PUBLICA effectue un placement commun pour toutes les caisses affiliées (avec le même profil de placement).

PUBLICA supporte elle-même les risques actuariels et les risques de placement. La Commission de la caisse, en tant qu'organe suprême de PUBLICA, porte la responsabilité générale de la gestion de la fortune. Elle est compétente pour émettre et modifier le règlement de placement et elle définit la stratégie de placement. Selon cette stratégie, les prestations réglementaires peuvent être versées à l'échéance. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse sur les questions de placements et veille au respect du règlement de placement et de la stratégie de placement.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe à l'Asset Management de PUBLICA. L'Asset Management prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée en vue de diversifier les transactions sur l'axe du temps.

Risques pour l'employeur

La prévoyance professionnelle comporte différents risques pour l'employeur. Il convient notamment de mentionner que l'employeur devrait de nouveau participer au financement de mesures d'amortissement si PUBLICA abaissait encore son taux d'intérêt technique pour des raisons liées à la politique du personnel. En outre, l'employeur ne pourrait guère refuser de participer à des mesures d'assainissement en cas de découvert de la caisse de prévoyance de METAS. Tant que dure un découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, et si d'autres mesures ne permettent pas de le résorber, l'organe paritaire peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. Une contribution d'assainissement ne peut être perçue qu'avec le consentement de l'employeur si elle sert au financement des prestations surobligatoires. Selon le calcul fixé à l'annexe de l'OPP 2, le taux de couverture de la caisse de prévoyance de METAS était de 98,4 % au 31 décembre 2022 (109,2 % au 31 décembre 2021). Ce taux se base sur des chiffres qui n'ont pas encore été révisés et qui n'ont pas encore été contrôlés par les experts agréés en matière de prévoyance professionnelle.

Le statut de l'institution de prévoyance se présente comme suit:

Engagements de prévoyance	2022	2021
Engagements de prévoyance	164 187	193 837
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12.	- 154 894	- 168 924
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 31.12.	9 293	24 913

Charges de prévoyance	2022	2021
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	4 025	4 514
Modifications des plans (coût des services passés suite au recalcul)	0	0
Charges d'intérêt des engagements de prévoyance	780	407
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	- 680	- 320
Frais administratifs	62	60
Charges de prévoyance nettes (y. c. charges d'intérêt) inscrites au compte de résultat	4 187	4 661

Les cotisations de l'employeur attendues pour 2023 s'élèvent à 3460 KCHF (année précédente: 3305 KCHF). Les contributions attendues comprennent également les contributions pour les futurs collaborateurs de METAS qui seront transférés de l'OSAV à METAS au 01.01.2023.

Réévaluation des engagements et de la fortune de prévoyance	2022	2021
Modifications des hypothèses financières	- 34 535	- 5 309
Modifications des hypothèses démographiques	- 132	- 9 921
Ajustements fondés sur l'expérience	1 882	2 968
(Bénéfices) / pertes actuariel(le)s	- 32 785	- 12 262
Revenus/pertes de la fortune de prévoyance (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	16 691	- 6 891
Réévaluation inscrite dans les capitaux propres	- 16 094	- 19 153

Évolution de la valeur actuelle des engagements de prévoyance	2022	2021
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 1.1.	193 837	200 898
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	4 025	4 514
Charges d'intérêt sur les engagements de prévoyance	780	407
Prestations perçues et versées	- 4 431	- 2 247
Cotisations des employés	2 761	2 527
(Bénéfices) / pertes actuariel(le)s	- 32 785	- 12 262
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12.	164 187	193 837

La durée moyenne pondérée de la valeur actuelle des engagements de prévoyance se monte à 13,0 ans (année précédente: 15,5 ans).

Évolution de la fortune de prévoyance	2022	2021
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 1.1.	168 924	158 059
Revenus d'intérêt de la fortune de prévoyance	680	320
Cotisations de l'employeur	3 713	3 435
Cotisations des employés	2 761	2 527
Prestations perçues et versées	- 4 431	- 2 247
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	- 16 691	6 891
Frais administratifs	- 62	- 60
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 31.12.	154 894	168 924

Le revenu réel sur la fortune de prévoyance est de - 16 011 KCHF (année précédente: 7211 KCHF).

Variation des engagements de prévoyance nets	2022	2021
Engagements de prévoyance nets au 1.1.	24 913	42 839
Charges de prévoyance nettes (y. c. intérêts) inscrites au compte de résultat	4 187	4 661
Montants saisis directement dans les capitaux propres	- 16 094	- 19 153
Cotisations de l'employeur	- 3 713	- 3 435
Engagements de prévoyance nets au 31.12.	9 293	24 913

Structure des placements de la fortune de prévoyance	2022		2021	
	coté	non coté	coté	non coté
Marché monétaire	4,83 %	0,00 %	3,60 %	0,00 %
Emprunts de la Confédération	5,83 %	0,00 %	5,28 %	0,00 %
Autres emprunts en CHF	8,24 %	0,00 %	9,49 %	0,00 %
Emprunts d'État en devises étrangères	18,14 %	0,00 %	21,88 %	0,00 %
Emprunts d'entreprise en devises étrangères	8,02 %	0,00 %	8,39 %	0,00 %
Actions	27,88 %	0,00 %	26,65 %	0,00 %
Objets immobiliers	7,96 %	7,81 %	6,56 %	6,50 %
Autres placements	5,23 %	6,06 %	4,87 %	6,78 %
	86,13 %	13,87 %	86,72 %	13,28 %

Le placement de la fortune de prévoyance est effectué conformément à la stratégie de placement définie par la Commission de la caisse. Cette stratégie prévoit une répartition en pourcentage de la fortune entre différentes catégories d'actifs. À cet effet, des valeurs cibles sont fixées par catégorie d'actifs et pour les devises étrangères, et des marges de manœuvre sont définies avec un minimum et un maximum.

Données actuarielles	2022	2021
Taux d'actualisation au 1.1.	0,40 %	0,20 %
Taux d'actualisation au 31.12.	2,20 %	0,40 %
Taux d'intérêt projeté de l'avoir de vieillesse au 31.12.	2,20 %	0,40 %
Évolution des salaires à venir	2,25 %	1,50 %
Évolution des rentes à venir	0,00 %	0,00 %
Espérance de vie à 65 ans, hommes (nombre d'années)	22,70	22,57
Espérance de vie à 65 ans, femmes (nombre d'années)	24,48	24,37

Le taux d'actualisation se base sur les rendements d'emprunts d'entreprise, de premier rang et à taux fixes, qui sont publiés mensuellement par la Bourse suisse SIX, ainsi que sur les flux de capitaux attendus de la caisse de prévoyance de METAS auprès de PUBLICA selon les résultats de l'année précédente.

Analyse de sensibilité	2022		2021	
	Hausse des hypothèses	Baisse des hypothèses	Hausse des hypothèses	Baisse des hypothèses
Taux d'actualisation (modification 0,25 %)	- 5 079	5 405	- 7 254	7 761
Évolution des salaires (modification 0,25 %)	443	- 441	796	- 784
Évolution des rentes (modification 0,25 %)	3 990	-	5 771	-
Espérance de vie à 65 ans (modification 1 an)	4 393	- 4 522	6 468	- 6 555

L'analyse de sensibilité montre comment l'engagement de prévoyance est modifié par une hausse ou une baisse des principales hypothèses actuarielles. Lors de cette analyse, seule une des hypothèses est modifiée, les autres paramètres restant inchangés.

Le taux d'actualisation a augmenté de 0,25 point de pourcentage, et les hypothèses sur l'évolution des salaires et des rentes ont baissé d'autant. La sensibilité de l'espérance de vie a été calculée avec une baisse et une hausse de l'espérance de vie d'un an.

Explications relatives au compte de résultat

20 Revenus

	2022	2021
Produits des émoluments	8 983	8 829 ⁸
Indemnités allouées par la Confédération	24 517	24 399
Indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie	6 523	6 558
Revenus des fonds de tiers (sans recherche)	10 502	9 729
Fonds de tiers recherche	1 882	2 153
Autres revenus	135	274
Produits bruts	52 542	51 942
Diminution des produits	- 30	- 5
Prestations propres	527	718
Produits nets	53 039	52 655

L'indemnité pour les frais de loyer d'un montant de 6827 KCHF (année précédente: 6827 KCHF) est comprise dans les indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe. Le loyer et les charges annexes constituent leurs contreparties et sont comptabilisés dans les autres charges d'exploitation. Le loyer et les charges annexes sont directement transférés à l'OFCL par le SG-DFJP; METAS ne fait que comptabiliser cette opération. 115 KCHF (année précédente: 105 KCHF) pour des projets avec contrepartie directe sont compris dans les fonds de tiers pour la recherche.

Retraitement. Émoluments de vérification facturés de manière erronée

En 2022, on a constaté que des émoluments d'un montant de 635 KCHF avaient été facturés de manière erronée au cours des années précédentes. En raison d'une erreur systématique lors de la facturation des émoluments de vérification, des émoluments erronés ont été facturés pendant dix ans aux utilisateurs d'instruments de mesure pour deux types d'instruments de mesure. En 2021, le retraitement a conduit à une correction des recettes de 130 KCHF (de 8959 KCHF à 8829 KCHF) pour les émoluments et à une réduction du bénéfice de 1080 KCHF à 950 KCHF. L'effet sur le bilan au 01.01.2021 après retraitement se présente comme suit: la perte résultant du bilan augmente de 505 KCHF et passe ainsi de - 8825 KCHF à - 9330 KCHF, et les provisions à court terme augmentent de 505 KCHF et passent donc de 1226 KCHF à 1731 KCHF. A la fin de l'année 2021, les provisions à court terme passent de 1294 KCHF à 1929 KCHF, ce qui représente une augmentation de 635 KCHF (état initial plus variation pendant l'année d'un montant de 130 KCHF).

Pour que METAS puisse s'assurer que cela ne s'est pas produit dans d'autres domaines/laboratoires ou que cela ne se produira pas à l'avenir, le processus de facturation des processus automatisés a été contrôlé et des contrôles supplémentaires ont été définis si nécessaire. En outre, tous les laboratoires susceptibles d'être concernés par un tel incident ont été interrogés. Aucun autre laboratoire n'a facturé des émoluments erronés.

Les utilisateurs ayant payés des émoluments erronés ont été, dans la mesure du possible, remboursés en 2022.

⁸ Retraitement

21 Charges de biens et services et de prestations de tiers

	2022	2021
Charges de biens et services	226	201
Prestations de tiers	142	68
Total charges de biens et services et de prestations de	368	269

22 Charges de personnel

	2022	2021
Charges salariales	27 787	27 748
Coûts de prévoyance nets selon IPSAS 39	4 187	4 658
Autres prestations sociales	2 837	3 068
Autres charges de personnel	865	714
Total charges de personnel	35 676	36 188

Les effectifs correspondent à 211,4 (année précédente: 201,9) équivalents plein temps (excepté les apprentis et les stagiaires) au 31 décembre 2022. Les charges salariales et les prestations sociales comprennent des régularisations qui sont présentées séparément au chap. 17.

23 Loyer et charges annexes, charges informatiques et autres charges d'exploitation

	2022	2021
Loyer et charges annexes	6 780	6 776
Charges informatiques	1 854	1 549
Entretien, réparations, petits investissements, leasings, consommables des laboratoires	1 211	1 427
Charges de véhicules et de transport	316	296
Assurances dommages et émoluments	74	71
Charges administratives	718	756
Autres charges d'exploitation	710	457
Total autres charges d'exploitation	3 029	3 007

Le loyer et les charges annexes comprennent les frais de loyer d'un montant de 6827 KCHF (année précédente: 6827 KCHF). Selon l'art. 22 LIFM, la Confédération attribue à METAS l'usufruit des biens-fonds qu'il utilise. Elle perçoit à cet effet une indemnité raisonnable. En contrepartie, METAS reçoit une indemnité du même montant pour les frais de loyer. Les recettes pour la facturation des frais de stationnement d'un montant de 92 KCHF (année précédente: 88 KCHF) sont comprises dans le loyer et les charges annexes.

Les honoraires de l'organe de révision sont compris dans les autres charges d'exploitation et s'élèvent à 55 KCHF (année précédente: 99 KCHF). Outre les prestations de révision, aucun autre service n'a été fourni par l'organe de révision.

Autres explications

24 Dettes conditionnelles, engagements conditionnels et créances conditionnelles

METAS participe à de nombreux projets EMPIR. Les participants aux projets EMPIR répondent solidairement de la perte de subventions (un participant devient insolvable et n'est plus en mesure de s'acquitter de sa contribution, qui équivaut au préfinancement déjà perçu). Actuellement, rien n'indique que des participants aux projets EMRP ne pourront plus apporter leurs contributions.

25 Unités et parties liées

Les parties liées peuvent être des entreprises et des personnes qui peuvent exercer une influence sur METAS ou être influencées par METAS.

METAS, en tant qu'unité administrative de l'administration fédérale décentralisée, tient sa propre comptabilité (art. 55 LFC).

À METAS, les catégories suivantes sont définies comme parties liées:

- l'Administration fédérale au sens de l'art. 6 OLOGA;
- Swisscom, les CFF et la Poste;
- les membres du Conseil de l'Institut;
- le directeur et les autres membres de la direction;
- les instituts désignés selon l'art. 4, al. 2, LIFM;
- les vérificateurs cantonaux, les laboratoires de vérification cantonaux et les autorités cantonales de surveillance.

Les transactions avec des parties liées sont en principe effectuées aux conditions du marché.

Rémunération des principaux dirigeants

	2022	2021
Conseil de l'Institut		
Indemnités et autres avantages à court terme pour la présidence	22	17
Indemnités et autres avantages à court terme pour les autres membres	24	35
Cotisations aux assurances sociales	1	1
Total des indemnités versées aux membres du Conseil de l'Institut	47	53
Membres de la direction⁹		
Rémunération et autres avantages à court terme pour le directeur	322	301
Régularisation de la rémunération du directeur ¹⁰	0	16
Rémunération et autres avantages à court terme pour les autres membres 300 points de pourcentage (300)	746	700
Régularisation de la rémunération des autres membres ⁹	0	37
Cotisations aux assurances sociales	284	268
Régularisation des cotisations aux assurances sociales ⁹	0	13
Total des indemnités versées aux membres de la direction	1 352	1 335

Le Conseil de l'Institut est composé de quatre (année précédente: six) membres en plus de son président. Il s'est réuni lors de trois (année précédente: trois) séances.

26 Information sectorielle

Le résultat de METAS n'est pas réparti en plusieurs segments.

La majeure partie des coûts sont engendrés par les tâches prescrites par la loi (voir chap. 1 Activités de METAS) et ne peuvent pas être répartis en sous-activités de manière fiable. Il n'existe aucune possibilité fiable de représenter financièrement les sous-activités.

⁹ Contrairement au Rapport sur le salaire des cadres, les primes de fidélité éventuellement versées sont comprises dans ces chiffres. Le Rapport sur le salaire des cadres ne présente que des chiffres concernant les prestations de la prévoyance professionnelle.

¹⁰ L'année précédente, les régularisations du salaire au rendement, y compris les prestations sociales, étaient présentées sur une ligne séparée, car le salaire au rendement était versé pour la première fois l'année suivante en raison d'un changement de système. A partir de 2022, les prestations rémunérées seront à nouveau présentées sans régularisation.

27 Événements postérieurs à la date de clôture et approbation des comptes annuels

Depuis la date de clôture (31 décembre 2022), aucun événement susceptible d'influer sur la véracité des comptes annuels 2022 n'est intervenu.

La direction soumettra les présents comptes annuels à l'approbation du Conseil de l'Institut lors de sa séance du 15 mars 2023, et à celle du Conseil fédéral avant publication.

Köniz, le 17 février 2023

Matthias Kaiserswerth
Président du Conseil de l'Institut

Philippe Richard
Directeur

Therese Künzi
Cheffe du domaine Finances et controlling